CONTRAT D'ACHAT DE CHAMPIGNONS
Distribution 2024-2025

Entre

Adresse

Tél. : Mobile : Courriel :
dénommé le « consomm'acteur » d'une part,

et LES CHAPIS DE L'ANTRE-DEUX-MERS 2,LE CHARRON 33760 LUGASSON 07 67 50 54 45

dénommée « PRODUCTEUR» d'autre part,
il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Il s'agit de la vente de **PLEUROTES ET DE SHITAKES** pour une période de 6 mois .(d'octobre à mars)

Article 2 : Obligations du producteur

Le producteur s'engage à :

- livrer les champignons dans le respect des règles qui entourent l'agriculture biologique.
- respecter les clauses du présent contrat.

Article 3 : Obligations du consomm'acteur

L'intéressé doit être adhérent de l'association « **Le Vert de Terre** »

Le consomm'acteur s'engage dans une démarche de soutien du producteur.
Il s'engage à venir chercher les produits aux dates et heures prévus.

Article 4 : Lieu de livraison

Les distributions ont lieu le premier vendredi de chaque mois. D'octobre à mars, de 19 h à 20 h à l'ancienne école de filles 14 rue Paul Bert à Castillon (33350).

Elles sont tenues par le producteur en présence d'un coordinateur de l'AMAP

Article 5 : Prix

Les pleurotes : 12 euros le kg. 500 Gr : 6 euros.
Les shitakes : 14 euros le kg. 500 Gr : 7 euros.

TOTAL PLEUROTES :.....X 6 MOIS **TOTAL :.....EUROS.**

TOTAL SHITAKES :.....X 6 MOIS

Article 6 : Échéancier, modalités de paiement et modalités d'encaissement

Les paiements se font à la signature du contrat par un ou plusieurs chèques établi(s) à l'ordre de :
LES CHAMPIS DE L'ANTRE-DEUX-MERS

Le coordinateur
Prénom : Monique Nom :Garrido
certifie avoir reçu chèque(s) d'un montant total de €.
À Castillon la Bataille, le 2024

Article 7 : Coordonnées des coordinateurs

Monique GARRIDO mogarrido33@gmail.com TEL. 06 34 14 32 38.

Ce contact est susceptible de changer en cours d'année. Tout litige devra être soumis au coordinateur concerné, et ne sera en aucun cas traité directement avec le producteur.

Fait à Castillon la Bataille, le 2024 .

Le Consomm'acteur,
« Lu et approuvé »

Pour les Champis de L'ANTRE-DEUX-MERS.
« Lu et approuvé »